

SOUS-PREFECTURE DE DRAGUIGNAN
Bureau des étrangers

ATTENTION : CHANGEMENT DANS LES MODALITES DE L'ACCUEIL DU BUREAU DES ETRANGERS

A compter du 15 mai 2017, le dépôt des dossiers de première demande et de renouvellement de titre de séjour (hors cartes de dix ans) se fait uniquement par rendez-vous.

Pour prendre un rendez-vous, vous devez vous présenter personnellement à l'accueil général de la sous-préfecture de Draguignan, muni de votre passeport, de votre titre de séjour (dans le cas d'un renouvellement) et d'un justificatif de domicile récent, du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h45 pour :

- Retirer un dossier et la liste des pièces correspondant à votre situation ;
- Obtenir un rendez-vous pour le dépôt de votre dossier et la prise de vos empreintes.



Attention : tout dossier incomplet sera refusé et engendrera un report de rendez-vous.

Démarche	Horaires d'ouverture
Accueil général – informations générales, prise de rendez-vous	Du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h45
Dépôt d'un dossier de première demande ou de renouvellement de titre de séjour (hors renouvellement carte de dix ans)	<u>Sur rendez-vous uniquement</u>
Dépôt d'un dossier de renouvellement de carte de dix ans	Par voie postale (envoi en recommandé conseillé) à l'adresse : <i>Sous-préfecture de Draguignan</i> <i>Bureau des étrangers</i> <i>1 boulevard Maréchal FOCH – BP 275</i> <i>83 007 DRAGUIGNAN CEDEX</i>
Renouvellement de récépissé, duplicata, modification d'un titre de séjour	Du lundi au vendredi, de 10h40 à 11h30